

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mil quatorze et le mardi 28 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de Légnv, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie JOVILLARD, Maire.*

**Présents** : Mmes Sylvie JOVILLARD, Christelle BENOIT, Carole BOULON, Jacqueline CHEVALLIER, Véronique FRANCESCHI, Alexandrine LAC, Patricia MONTARDE, MM. Dominique CORDIER, Michel CURTIL, Jean-Claude DELESTRA.

**Excusés** : Magali PERROT, Olivier THEVENET (pouvoir à M. CORDIER)

**Date de la convocation** : 23 octobre 2014

**Désignation d'un secrétaire de séance** : Madame Jacqueline CHEVALLIER

\*\*\*\*\*

### **DEL 2014-48 : Autorisation de signer la convention avec la SLEA pour la reprise de la micro-crèche Les Petits Pataponts**

Madame le Maire expose aux conseillers le projet de reprise de gestion de la micro-crèche par la SLEA (Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence), structure professionnelle qui gère déjà un certain nombre de crèches alentour.

Elle demande aux conseillers de l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal,

- ouï l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- apporte les modifications suivantes à la convention :
  - Article 2, haut de la page 3 : ajouter « les licenciements ainsi visés devront être notifiés aux salariés concernés avant le 31/12/2014. » ;
  - Article 3 : enlever « Pour les années suivantes, le montant de la subvention sera adopté par le Conseil municipal au titre de chacune des années budgétaires concernées. Une convention d'application mentionnant le montant de la subvention sera alors conclue. ».
  - Article 7 : enlever « et pour la durée du contrat avec la CAF ».
- autorise Madame le Maire à signer la convention corrigée telle qu'annexée à la délibération.

---

### **Renouvellement des baux à ferme des terrains communaux**

Délibération reportée, des éclaircissements seront apportés par M. CURTIL & DELESTRA.

---

### **DEL 2014-49 : Taux de la taxe d'aménagement**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide,

- d'instituer le taux de 5 % sur l'ensemble du territoire communal.

Mme le Maire rappelle que cette taxe permet de financer des équipements nouveaux.

La présente délibération est reconductible d'année en année sauf renonciation expresse.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

---

**DEL 2014-50 : Renouvellement de la ligne de trésorerie**

Après avoir entendu le rapport de Mme le Maire, vu le projet de contrat de trésorerie proposé par le Crédit Agricole Centre-Est, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

**ARTICLE 1 :** Afin d'anticiper le financement de besoins ponctuels éventuels de trésorerie, la commune de Légn décide de renouveler auprès du Crédit Agricole Centre-Est l'ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de crédit de fonctionnement » d'un montant de SOIXANTE DIX MILLE EUROS dans les conditions ci-après indiquées :

Montant : 70.000 euros

Durée : 12 mois

Taux : variable mensuellement sur T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire) assorti d'une marge de 2.70%.

Intérêts : arrêté établi à la fin de chaque trimestre civil et envoyé à la Mairie. Cet arrêté indique le montant des intérêts dus sur 3 mois, calculés au prorata des sommes utilisées et de la durée courue.

Tirages : possibles à tout moment par virement à l'ordre du Trésorier, le jour-même de la demande, sous réserve qu'elle soit faite avant 10h00.

Remboursements : possibles à tout moment selon les possibilités de la Commune, par virement sur le compte Crédit Agricole. Chaque remboursement reconstitue le droit à tirage.

Commission de réservation : 0,30% du montant global de la ligne soit pour un an 380 euros (avec un minimum de 380 € par an).

**ARTICLE 2 :** le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole.

**ARTICLE 3 :** le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat.

---

**DEL 2014-51 : Renouvellement de la convention CNRACL avec le Centre de Gestion**

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une proposition de renouvellement de la convention d'intervention du centre de gestion sur les dossiers CNRACL et demande à l'assemblée de délibérer.

Le conseil municipal,

- oui l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,

- décide de renouveler la convention d'intervention sur les dossiers CNRACL par le centre de Gestion du Rhône pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2014,

- accepte la participation forfaitaire aux dossiers telle que désignée dans la convention,

- autorise Madame le Maire à signer la convention.

## II. COMMISSIONS

Les membres du conseil municipal font ensuite un compte-rendu des différentes commissions qui se sont tenues :

J. CHEVALIER : **comité fleurissement** : participation à une formation à St Forgeux pour améliorer l'aménagement des parterres fleuris en fonction des critères des jurys de concours de fleurissement.

V. FRANCESCHI : **transport à la demande** : étude sur la compétence par la communauté de communes.

D. CORDIER : **école** : réparation du vidéo projecteur, fourniture d'un téléphone sans fil pour les classes. Faire poser un détecteur de fumée dans la cuisine. Dégât des eaux dans la classe de M. FOESSEL, il reste à déterminer la cause de l'infiltration.

**Conscrits** : un courrier va être envoyé à tous les membres de la classe en 4 pour fêter les conscrits le 29/11/14 faute de réponse de l'Interclasse sollicitée à plusieurs reprises oralement, par mail et courrier.

J-C. DELESTRA : **assainissement** : réception des travaux du SAVA le 14/10/14 au Pont Nizy.

S. JOVILLARD : **contrat triennal** : Courrier de la Présidente du Conseil général qui confirme que les aides à l'investissement seront renouvelées aux mêmes taux d'aide que lors du précédent contrat.

Sur la communauté de communes : rappel de la date du Forum ouvert à tous les conseillers municipaux.

## III. QUESTIONS DIVERSES

- Une habitante demande que l'éclairage public soit fonctionnel jusqu'à minuit. L'assemblée refuse à l'unanimité au motif que les orientations du Grenelle 2 poussent à restreindre le temps d'éclairage public la nuit et qu'il n'est pas possible de distinguer le fonctionnement de l'éclairage d'une rue à l'autre, toute modification impacterait tout l'éclairage du centre bourg.
- Stationnement gênant sur le parking de la place et rue de l'église : la mairie va devoir à nouveau faire appel à la gendarmerie et va chiffrer le cout d'un panneau stationnement interdit sur un des côtés de la rue de l'Eglise.
- Demande de Mr Chanel sur la réfection du Chemin du Clos Dessous : Mme le maire rappelle qu'il s'agit d'un projet que son équipe précédente a identifié et qu'il y a lieu de le maintenir dans l'étude des investissements à venir compte-tenu de l'état de ce chemin suite aux différentes constructions et à l'usage qu'il en est fait aujourd'hui par les différents riverains.

*Madame le Maire lève la séance à 21 h 40.*

<b>DÉLIBÉRATIONS</b>	<b>THÈME</b>
DEL 2014-48	PETITE ENFANCE : autorisation de signer la convention avec la SLEA pour la reprise de la micro-crèche
DEL 2014-49	FINANCES PUBLIQUES : taux de la taxe d'aménagement
DEL 2014-50	FINANCES PUBLIQUES : renouvellement de la ligne de trésorerie
DEL 2014-51	PERSONNEL COMMUNAL : renouvellement de la convention CNRACL avec le Centre de Gestion

**Madame Sylvie JOVILLARD**

**Monsieur Jean-Claude DELESTRA**

**Monsieur Dominique CORDIER**

**Madame Christelle BENOIT**

**Madame Carole BOULON**

**Monsieur Michel CURTIL**

**Madame Magali PEROT**

**Madame Jacqueline CHEVALLIER**

*excusée*

**Madame Patricia MONTARDE**

**Madame Alexandrine LAC**

**Monsieur Olivier THEVENET**

**Madame Véronique FRANCESCHI**